Conditions de participation

§ 1 - Jeu-concours

1. Le jeu-concours est organisé par l'Institut français de Slovaquie.
2. Pour participer au jeu-concours, chaque candidat doit transmettre à l’Institut français de Slovaquie une vidéo sur le thème « donner envie aux jeunes Slovaques de faire des études en France » et satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessous.
3. En participant, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation au jeu-concours.

§ 2 - Exclusion du jeu-concours

1. Les collaborateurs de l'Institut français de Slovaquie et de l'Ambassade de France en Slovaquie ne sont pas autorisés à participer au concours.
2. Les vidéos proposées doivent satisfaire aux conditions suivantes :
   * les vidéos doivent durer au maximum 80 secondes ;
   * si elles comportent des dialogues ou du texte, ceux-ci ne pourront être qu’en français ou anglais ;
   * les vidéos ne doivent pas comporter de musique ;
   * les vidéos doivent porter sur le thème « donner envie aux jeunes Slovaques de faire des études en France » et ne devront pas comporter de contenu politique, vulgaire, ou inapproprié.
3. L'Institut français de Slovaquie se réserve le droit de juger de l’éventuel caractère inapproprié ou hors thématique du contenu.
4. En cas de non-respect des présentes conditions de participation, l’Institut français de Slovaquie se réserve le droit d’exclure tout candidat du jeu-concours.

§ 3 - Participation au jeu-concours, date de clôture des inscriptions

1. Le jeu-concours commence par la publication du texte définissant le format de la vidéo et se termine le 15 mars 2024 à 23h59.
2. Le concours est réservé aux candidats de nationalité slovaque, inscrits à la date de l’envoi de la vidéo dans un établissement d’enseignement supérieur situé en France.
3. La candidature est formalisée par l’envoi, par courrier électronique à l’Institut français de Slovaquie, à l’adresse [martina.saganova@institutfrancais.sk](mailto:martina.saganova@institutfrancais.sk) et au plus tard le 22 février 2024 à 23h59 :
   * d’un lien de téléchargement pour la vidéo proposée ;
   * d’une copie électronique d’une attestation d’inscription dans un établissement d’enseignement supérieur situé en France, ou d’une carte d’étudiant émise par un tel établissement ;
   * d’une copie électronique d’une pièce d’identité émise par la République slovaque.
4. En participant, les candidats acceptent que la vidéo proposée soit diffusée sur les différents canaux de communication de l’Institut français de Slovaquie et que leur nom soit cité.
5. L’Institut français de Slovaquie s’assurera du respect des conditions ci-dessus par les candidats et leurs vidéos, et, s’il reçoit plus de dix vidéos respectant ces conditions, se réserve le droit d’effectuer une présélection de dix vidéos.
6. L’Institut français de Slovaquie publiera ensuite le 1er mars 2024 sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) les vidéos des candidatures retenues.
7. Le gagnant sera celui dont la vidéo aura reçu au 15 mars 2024 à 12h (midi) le plus de « likes » ou équivalents (les commentaires ne seront pas pris en compte).
8. L'Institut français de Slovaquie informera le gagnant de son gain par une réponse à l’adresse électronique utilisée pour envoyer les éléments mentionnés ci-dessus.
9. Si le gagnant n'est pas joignable ou ne répond pas au message dans un délai d'une semaine, le gain sera annulé.
10. Le lot est constitué de la prise en charge, par l’Institut français de Slovaquie, d’un repas pour deux d’un montant maximum de 200€ dans un restaurant situé en France.
11. Un paiement en espèces du gain ou un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.

§ 4 - Fin anticipée du jeu-concours

1. L'Institut français de Slovaquie se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au jeu-concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier pour les cas où le bon déroulement du jeu-concours n'est pas garanti pour des raisons techniques (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans le matériel ou le logiciel).

§ 5 - Contenus et exonération de responsabilité

1. Le candidat s'engage à ne pas télécharger de photos ou de textes qui enfreignent les droits d'auteur, les droits de la personnalité ou les droits des signes distinctifs de tiers, le droit de la concurrence, les dispositions relatives à la protection des données ou toute autre loi. En outre, il s'engage à respecter le droit à l'image. La responsabilité juridique incombe exclusivement au participant.
2. Le participant garantit à l'Institut français de Slovaquie que le contenu de sa vidéo ne porte pas atteinte aux droits de tiers ou ne violent pas d'une autre manière les lois en vigueur.
3. En cas de violation intentionnelle ou par négligence grave des paragraphes 1 à 2, le participant garantit l'Institut français de Slovaquie contre toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, formulée par des tiers pour violation de droits sur la base des contenus publiés par le participant dans le cadre du jeu-concours. De manière expresse et illimitée, il s'agit de prétentions résultant de violations de droits d'auteur ou de signes distinctifs, de violations du droit de la concurrence ou de violations du droit général de la personnalité ou du droit à l'image. En outre, il rembourse à l'Institut français de Slovaquie les frais de défense juridique.
4. Toute responsabilité de l'Institut français de Slovaquie est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

§ 6 - Protection des données & voies de droit

1. Les informations fournies ne seront utilisées que pour le déroulement du jeu-concours. En outre, les données des participants ne sont pas archivées, ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites après l'action.
2. Tout recours juridique est exclu.